



Association L'Enfant Bleu - Enfance maltraitée

DOSSIER DE PRESSE



Ecouter - Accompagner - Sensibiliser - Défendre

Découvrir l'association en un coup d'oeil

L'Enfant Bleu Paris

Ecouter - Accompagner - Sensibiliser - Défendre

26 ans d'engagement...

- ◆ Agréée par le **Ministère de la Jeunesse et des Sports** en sa qualité d'association nationale de jeunesse et d'éducation populaire
- ◆ Agréée par la **Préfecture de Paris** en sa qualité d'oeuvre de bienfaisance
- ◆ Membre du **COFRADE** (Conseil Français des Droits des Enfants)
- ◆ Membre du **GIPED** (Groupement d'Intérêt Public Enfance en Danger)
- ◆ L'**académie de Paris**, en sa qualité d'association agréée à apporter son concours au service public,
- ◆ L'**académie de Créteil**, en sa qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

...pour les enfants victimes de maltraitances.

- ◆ **Accompagnement psychologique et juridique gratuit**
- ◆ **Prévention dans les écoles**
- ◆ **Amélioration du système de la protection de l'enfance**
- ◆ **Sensibilisation des professionnels et du grand public**

L'Enfant Bleu Paris en 2014 c'est...

- ◆ **870** séances de thérapie
- ◆ **400** rendez-vous juridiques
- ◆ **1 100** élèves rencontrés dans le cadre de prévention dans les établissements scolaires
- ◆ **8** constitutions partie civile

L'Enfant Bleu en France

Ecouter - *Accompagner* - *Sensibiliser* - *Défendre*

L'association est **active dans toute la France** et présente dans 6 villes :

Paris - Maubeuge - Lyon - Toulouse - Saint Dié - Grenoble


Chaque année L'Enfant Bleu c'est...

- ◆ **2 800** séances de thérapie
- ◆ Plus de **1 000** rendez-vous juridiques
- ◆ **3 800** élèves rencontrés dans le cadre de prévention dans les établissements scolaires
- ◆ **1 500** professionnels formés
- ◆ **Plus de 10** constitutions partie civile


Nos parrains



Valérie Karsenti
Comédienne
« Scènes de ménages », M6



Frédéric Bouraly,
Comédien
« Scènes de ménages »,
M6



Alix Poisson
Comédienne
« Parents mode
d'emploi », France 2

Retrouvez l'association sur le web

www.enfantbleu.org

www.facebook.com/associationlenfantbleu

La maltraitance en France

Chaque jour 2 enfants décèdent victimes de maltraitements

(Source : INSERM 2010)

14% des Français déclarent avoir été victimes de maltraitements (physiques, sexuelles, psychologiques et négligences) au cours de leur enfance.

(Source : sondage Harris/L'Enfant bleu 2014)

45% des Français suspectent au moins un cas de maltraitements dans leur environnement immédiat (famille, voisins, collègues, amis proches).

(Source : sondage Harris/L'Enfant bleu 2014)

86,8% des maltraitements sont intrafamiliaux (Source : ONED 2006)

« La maltraitance n'est pas une fatalité. Mobilisons nous ! »

L'association L'Enfant Bleu s'engage chaque jour pour permettre à tous les enfants que nous accompagnons de surmonter le traumatisme de la maltraitance.

Pour réussir ce pari, l'investissement de toute la société civile est requis. Chacun doit se sentir concerné car **protéger l'enfant d'aujourd'hui c'est aider l'adulte de demain. C'est parier sur un meilleur avenir pour tous.**

Les conséquences de la maltraitance ne sont pas une fatalité : l'enfant pris en charge peut surmonter son traumatisme, se reconstruire et se projeter dans l'avenir plus sereinement.

Trop de victimes ne parlent pas

- ✓ Souvent par ignorance de la loi,
- ✓ Par honte,
- ✓ Par peur de voir la cellule familiale éclater etc.

Il est pourtant possible d'agir :

- ✓ En amont : grâce à la prévention, de l'école maternelle au Lycée.
- ✓ En aval : par la reconstruction, en offrant une aide juridique et un soutien psychologique gratuits aux victimes.

Notre philosophie, notre vocation

PHILOSOPHIE DE L'ASSOCIATION

L'Enfant Bleu, c'est une philosophie optimiste et tournée vers l'avenir.

Nous nous engageons chaque jour pour :

- Permettre à tous les enfants et adolescents de surmonter le traumatisme de la maltraitance et poser les jalons d'une vie future apaisée et épanouie.
- Associer à notre action toutes les parties prenantes de la Société pour donner à chaque enfant les chances de se réaliser.

VOCATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 1989, l'association propose une prise en charge psychologique et juridique gratuite aux enfants, adolescents et adultes victimes de maltraitements durant l'enfance.

L'association défend un positionnement unique :

1. Une méthodologie éprouvée basée sur une approche pluridisciplinaire

Centrée sur le respect, la confiance et l'adaptation : chaque enfant ou adulte bénéficie d'un accompagnement spécifique.

Psychologues, juristes et écoutants-bénévoles travaillent main dans la main et proposent une prise en charge multiple pour accompagner les victimes dans l'enfance vers la reconstruction.

2. Une prise en charge des enfants et adultes par des équipes de professionnels : psychologues et juristes

3. Des bénévoles formés tout au long de l'année (tous les 2 mois) à l'écoute téléphonique, aux approches psychologiques et aux procédures judiciaires.

Nos actions

A travers cette méthodologie propre à l'Enfant bleu nous oeuvrons pour **aider les victimes de maltraitance à se reconstruire, à aller de l'avant afin de prévenir toute situation d'isolement et d'exclusion sociale.**

5 thèmes structurent nos actions :

1. L'écoute et le partage

L'écoute est la base de l'action de l'association, la porte d'entrée vers un accompagnement spécifique de chaque victime.

Une équipe d'écouterants-référents bénévoles assure la première prise de contact avec les enfants ou les adultes protecteurs qui sollicitent l'association par téléphone ou par e-mail.

2. L'aide thérapeutique

L'enfant, l'adolescent ou l'adulte victime dans l'enfance bénéficie d'un **accompagnement thérapeutique personnalisé avec les psychologues de l'association.** Les thérapies peuvent durer de quelques mois à deux ans voire plus.

Nous avons également mis en place un **groupe de parole** qui s'adresse aux adultes (hommes et femmes) ayant été maltraités sexuellement dans leur enfance.

3. L'accompagnement juridique

Le soutien juridique proposé par l'association s'adresse à la fois à l'enfant maltraité, à son entourage, mais aussi aux adultes ayant subi des maltraitements durant leur enfance. Mission importante de la juriste, le conseil juridique, **entièrement gratuit**, peut revêtir différents aspects :

- **Eclaircissement et explication sur les différentes procédures en cours,**
- **Préconisation d'une procédure judiciaire adéquate**
- **Orientation de la victime ou son entourage vers un avocat,**
- **Conseils pour protéger dans l'immédiat l'intégrité physique et psychologique de l'enfant,**
- **Emission d'information préoccupante et signalement.**

4. La prévention dans les établissements scolaires

L'association intervient dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée pour des séances de prévention. **Cette action vise à sensibiliser les élèves, leurs parents et les professionnels de l'Education Nationale aux conséquences de la maltraitance sur l'avenir des enfants.**

L'Enfant Bleu a d'ailleurs obtenu le **label du Défenseur des droits** pour cette action en 2014.

5. La formation des professionnels

Les psychologues, accompagnées de la juriste, forment les professionnels en contact avec des enfants afin de leur enseigner les procédures à suivre lorsqu'ils suspectent de la maltraitance chez un enfant ou lorsqu'ils accueillent des révélations.

Notre combat pour l'amélioration du système de la protection de l'enfance

La commission juridique

Elle est composée de la juriste, du Secrétaire général et des avocats de L'Enfant Bleu Paris. Véritable groupe de travail, elle permet aux différents professionnels d'**engager une réflexion pour l'amélioration du système de la protection de l'enfance.**

Un catalogue d'une dizaine de propositions a ainsi été rédigé à destination des Ministères et autres organes de décision.

Quelques avancés auxquelles l'association a contribué :

- **L'élargissement du domaine de prescription, qui est passé de 10 à 20 ans** après la majorité de la victime pour les maltraitances sexuelles,
- **La création du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles** (article 48 de la [loi Perben II du 9 mars 2004](#)).

Les constitutions de partie civile

L'intervention de L'Enfant Bleu dans les procédures criminelles et correctionnelles est une démarche fondamentale. En effet, elle permet d'une part, de pointer les dysfonctionnements institutionnels qui ont conduit à des situations dramatiques et ainsi de faire évoluer la loi. Et d'autre part, de représenter les enfants qui, sans l'intervention de l'association, n'auraient personne pour les représenter.

Notre association étaient par exemple aux procès des affaires Cottrez, des parents du petit Bastien, mis dans une machine à laver, et Inaya, tuée par ses parents.

L'ouverture des Unités d'Accueil Médico-Judiciaire (UAMJ)

Ces unités d'accueil implantées au sein des hôpitaux, **prennent en charge les jeunes victimes de maltraitance en simplifiant leur parcours et en les accueillant en un seul et même lieu.** En effet, les services de Police et de Gendarmerie s'y déplacent pour l'audition. Les examens médicaux et psychologiques sont effectués par des professionnels compétents, spécialisés dans la prise en charge des enfants victimes de mauvais traitements.

Ouverture à Dunkerque en janvier 2011 et Villefranche sur Saône en novembre 2012 en partenariat avec l'association la Voix de l'Enfant.

Contacts

Laura MORIN

Responsable communication et collecte de fonds

laura.morin@enfantbleu.org

07 50 84 35 73

Michel MARTZLOFF

Secrétaire Général

michel.martzloff@gmail.com

06 18 52 10 08



Association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée

397 ter rue de Vaugirard
75015 PARIS

01 56 56 62 62